



L a u s a n n e

A Mesdames et Messieurs  
les membres du Conseil communal  
1002 Lausanne

---

Lausanne, le 20 octobre 2016  
IDAFF. 258336 – FIM-RM/SBO/CGI – mb

**Question n° 5 de M. Louis Dana : « Installation de pompes à vélo sur le domaine public »**

---

**Rappel**

« Dans le courant de l'année 2011, la Ville de Zurich a procédé à l'installation de 34 pompes à vélo publiques. Selon les dires du directeur de la communication du Service des constructions de la Ville, ces installations rencontrent un franc succès et sont très appréciées par la population. Le coût d'une unité est de CHF 2'200.-, pose comprise. La Ville de Zurich a mandaté l'entreprise Stiftung Albisbrunn Metalbau à Hausen am Albis pour mener à bien ces travaux. Les réparations dues à l'usure ou à d'éventuelles déprédations n'entraîneraient que des frais relativement modérés.

Outre son utilité, l'installation de ces pompes donnerait à Lausanne l'image d'une ville qui défend encore un peu plus le vélo et qui est arrangeante avec les cyclistes. Par ailleurs, des pneus bien gonflés augmentent la sécurité des usagers de deux-roues.

**Questions :**

1. La pose d'un dispositif de la sorte est-elle envisageable à Lausanne ?
2. Quels pourraient être les emplacements sur lesquels ces pompes seraient installées ?
3. Quel est le délai pour qu'une telle installation voie le jour ? »

**Municipalité de Lausanne**

Secrétariat municipal  
place de la Palud 2  
case postale 6904  
CH - 1002 Lausanne  
tél. ++41 21 315 22 15  
fax ++41 21 315 20 03  
municipalite@lausanne.ch

## Réponse de la Municipalité

La mise à disposition de pompes à vélo sur le domaine public est une mesure simple et efficace en vue de soutenir la promotion du vélo désirée par la Municipalité. La visibilité de ces dispositifs à des endroits stratégiques de la ville permet également de rappeler aux autres usagers l'existence de ce moyen de mobilité douce. Ceci étant précisé, la Municipalité répond comme suit aux questions de M. Louis Dana :

### **1. La pose d'un tel dispositif est-elle envisageable à Lausanne ?**

Oui. Non seulement cette pose est envisageable, mais la Municipalité répond positivement à la suggestion de M. le Conseiller communal et procédera à la pose de quelques pompes à vélo sur le domaine public.

### **2. Quels pourraient être les emplacements sur lesquels ces pompes seraient installées ?**

La Municipalité propose d'installer dans un premier temps environ cinq pompes à vélo aux principaux pôles d'attraction cyclistes de la ville. Les endroits suivants pourraient être retenus, sous réserve de facteurs extérieurs à étudier lors de la réalisation : place de la Riponne, carrefour Chauderon-nord, place de la Gare, rue du Simplon (gare sud) et Ouchy. Les lieux d'implantation seront choisis en fonction du trafic cycliste important qui y transite, sur la base des comptages de Lausanne Région. Les itinéraires structurant du PALM seront également pris en considération. Si la mesure remporte un vif succès, d'autres lieux pourront être équipés ultérieurement.

### **3. Quel est le délai pour qu'une telle installation voie le jour ?**

L'installation de ces pompes à vélo pourrait être effectuée dans le courant de l'année 2017. Une recherche est actuellement en cours, pour déterminer le modèle de pompes le mieux adapté.

*Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne le 20 octobre 2016.*

Au nom de la Municipalité

Le syndic :  
Grégoire Junod

La secrétaire adjointe :  
Sylvie Ecklin

